



MAIRIE DE

MAISONCELLES-EN-BRIE

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 28 septembre à 20h00, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Cédric THOMAS, Maire.

Etaient présents : Éric SURMONT, Sophie MILCENT, Martine LECOQ, Adjoints, Benjamin BIERNAT, Cindy MAILLOT, Éric DEFRACE, Véronique LETOURNEL, Nadine BERTI, Benoist FOUAN, Assia KASSE, Thierry SMAGUINE, Conseillers municipaux.

Absent excusé ayant donné pouvoir : Tristan GUILLEMAIN D'ECHON qui a donné pouvoir à Cédric THOMAS.

Absents excusés : Hervé DECOUTTERE et Aurélien SEGAUD.

Secrétaire de séance : Nadine BERTI a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte-rendu du 22 juin 2021**
- **Approbation du rapport de la CLETC**
- **(Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)**
- **Approbation de l'Avant-Projet Sommaire concernant l'aménagement de la parcelle 518 devant la salle des fêtes**
- **Approbation de l'Avant-Projet Sommaire dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux effectués par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM)**
- **Adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montgé en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Precy sur Marne, Villevaudé au SDESM**
- **Modification des statuts du SDESM**

- **Recrutement d'un stagiaire dans le cadre de l'aide régionale octroyée à la commune**
- **Admission en non-valeur pour créance irrécouvrable sur le Budget communal de l'exercice 2014**
- **Limitation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation**
- **Adhésion des communes de Saint-Mars-Vieux-Maison et de Bussières au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin**
- **Révision simplifiée du PLU**
- **Questions et informations diverses**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 22 JUIN 2021

Le compte-rendu du 22 juin 2021 est approuvé par le conseil municipal.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC (COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES)

Éric SURMONT s'est rendu à la convocation de la commission de la CLETC du 07/09/2021.

Il rappelle que les missions de la CLETC consistent en l'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie et l'ensemble des communes membres dont Maisoncelles-en-Brie lors de chaque transfert de compétence ou d'une modification de l'intérêt communautaire

Le rapport retrace les coûts nets des charges transférées et pour les communes concernées.

Il fait état :

- du reversement de subventions,
- de la rétrocession de la compétence transport suite à la dissolution du STAC,
- du reversement de la part départementale suite à la réforme de la taxe habitation.

Un tableau retrace l'ensemble des mouvements par commune.

La commune de Maisoncelles-en-Brie n'est pas impactée par ces transferts de charges et garde son allocation compensatrice à hauteur de 173 478 €.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET CONCERNANT L'AMENAGEMENT DE LA PARCELLE 518 DEVANT LA SALLE DES FETES

Cédric THOMAS rappelle que l'ensemble du conseil municipal fait partie du groupe de travail sur l'aménagement de la parcelle 518.

Le conseil municipal a imaginé le contexte d'un square avec un ensemble d'aménagement défini.

Un maître d'œuvre a été sollicité sur la base de réalisations similaires.

Le maître d'œuvre PaysageMania a proposé une esquisse et un avant-projet chiffrant l'ensemble des aménagements. Le groupe de travail a de nouveau réfléchi sur certaines caractéristiques et a proposé des modifications.

L'ensemble des modifications a été retravaillé par le maître d'œuvre et ces éléments ont été de nouveau présentés en séance du 28 septembre.

Le conseil municipal a approuvé l'esquisse et l'avant-projet arrêté pour un montant de 197 367 € HT.

Le maître d'œuvre complétera le dossier de demande de subvention.

Le conseil municipal a validé la suite de la mission avec le maître d'œuvre PaysageMania.

Puis, devant ce grand projet communal, l'attribution d'un nom permettra aux habitants de Maisoncelles-en-Brie de l'identifier et d'en parler. Les élus ont fait 5 propositions.

Après concertation, le « Square des murmures » est retenu.

La prochaine gazette reviendra largement sur ce projet.

APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX EFFECTUES PAR LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE ET MARNE (SDESM)

Dans la continuité des travaux d'enfouissement de la place des Lilas, Cédric THOMAS a demandé au SDESM de chiffrer la faisabilité sur la rue Montbesnard et la rue des Rougeriaux.

Ces éléments financiers sont élaborés en fonction du projet défini, en fonction du linéaire, du nombre de raccordements aux riverains et du nombre de mâts d'éclairage en led.

L'avant-projet-sommaire de l'opération de la rue de Montbesnard concerne 17 branchements de particuliers et le remplacement de 17 candélabres pour le montant de 243 300 € TTC (subv 35 000 € possible par le SDESM).

Celui de l'opération de la rue des Rougeriaux concerne 8 branchements de particuliers et le remplacement de 8 candélabres pour un montant de 171 500 € TTC (subv 15 005 € possible par le SDESM).

Devant l'intérêt de réparer les chaussées et d'envisager aussi une réflexion sur la possibilité d'économie d'énergie par l'éclairage en led, le conseil municipal a porté un avis favorable sur cette approche. Cependant le montant de chaque opération est élevé au regard du budget car cumulé au projet d'aménagement de la parcelle 518 devant la salle des fêtes précédemment voté, impacte fortement l'équilibre du budget sans avoir recours à l'emprunt.

Le conseil municipal préfère donc décaler ces opérations sur les prochains budgets, le temps d'effectuer les travaux d'aménagements de la parcelle 518 devant la salle des fêtes ou tout au moins d'envisager de demander un avant-projet sommaire sur l'enfouissement de 4 mats sur la rue Eloïse Abélard pour terminer ce programme.

ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOËLE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY SUR MARNE, VILLEVAUDE AU SDESM

Le conseil municipal approuve l'adhésion de ces communes au SDESM.

MODIFICATION DES STATUTS DU SDESM

Le SDESM a modifié ses statuts par délibération du 6 juillet 2021.

Il a adressé une notice de présentation de ses nouveaux statuts. Les communes membres doivent délibérer pour approuver ces modifications.

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts.

RECRUTEMENT D'UN STAGIAIRE DANS LE CADRE DE L'AIDE REGIONALE OCTROYEE A LA COMMUNE

Dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de l'église, la Région Île-de-France a octroyé une subvention à la commune. Seulement le versement est subordonné à un appel à candidature pour un stage d'une période de 2 mois en faveur des jeunes franciliens.

Le conseil municipal approuve l'appel à candidature pour des prestations d'entretien de la voirie et des espaces verts ayant pour profil, soit un lycéen en formation professionnelle, soit un étudiant. Le conseil municipal arrête le principe du versement d'une gratification d'environ 600 € par mois.

L'appel à candidature sera posté sur le site de la Région Île-de-France.

ADMISSION EN NON-VALEUR POUR CREANCE IRRECOURABLE (BUDGET COMMUNAL 2014)

Sur un titre de recette concernant l'exercice 2014, une somme de 70 € reste à recouvrer envers une société. Cependant, après les tentatives sans réussite de recouvrement effectuées par le comptable public, il s'avère qu'un redressement en liquidation judiciaire a été prononcé en avril 2019 à l'encontre de cette société.

L'admission en non-valeur constitue à enregistrer une dépense sur l'exercice en cours afin d'annuler la recette restante.

Le conseil municipal admet en non-valeur la somme de 70 euros. La dépense sera enregistrée sur l'exercice 2021.

LIMITATION DE L'EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Il y a une exonération de la taxe foncière pendant un délai de 2 ans notamment sur les nouvelles constructions ou reconstructions. Elle concerne les habitations principales et secondaires.

Cette exonération temporaire s'applique donc de plein droit sur la part communale et intercommunale de la taxe foncière.

Cependant, une collectivité à fiscalité propre peut décider avant le 1^{er} octobre de l'année, par délibération, de limiter cette exonération applicable à partir de l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de limiter à 50 % de la base imposable et pour tous les immeubles à usage d'habitation.

ADHESION DES COMMUNES DE SAINT-MARS-VIEUX-MAISON ET DE BUSSIERES AU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE PREFIGURATION (SMEP) DU PROJET DE PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRIE ET DES DEUX MORIN

Le conseil municipal approuve l'adhésion de ces communes au Syndicat Mixte d'Etudes et de Préfiguration (SMEP) du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin

REVISION SIMPLIFIEE DU PLU

La dernière modification du Plan Local d'Urbanisme a eu lieu par délibération du 17 mars 2014.

Le manque de précisions sur certains domaines oblige à une révision simplifiée du document.

Cette étape sera accompagnée par le service urbanisme de la Communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

Le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fête patronale

Martine LECOQ évoque de beaux résultats lors de cette manifestation, notamment de nombreux témoignages élogieux sur le feu d'artifice.

Environ 400 tickets de manège ont été distribués aux enfants.

La buvette a également obtenu une belle recette globale.

La brocante a eu un énorme succès au vu du nombre d'exposants.

Le repas des anciens du 10 octobre

Martine LECOQ évoque, qu'à ce jour, il y a une participation de 75 inscrits entre le choix du repas ou du colis. Quelques conseillers municipaux participeront également au repas.

Les prochaines manifestations organisées par les Gais Lurons

Sophie MILCENT évoque 2 thèmes :

- la Soirée Beaujolais du 19 novembre prochain :

A cette occasion, une soirée est organisée autour d'un repas et une carte loto sera offerte pour participer à un tirage avec des lots inspirés de cette tradition.

- le marché de Noël du 10 décembre prochain :

Un peu plus loin au niveau du calendrier, une belle réflexion a été portée sur cette manifestation qui aura lieu sur le parvis de l'école, autour de l'église et de nos deux commerces. Tout un ensemble a été imaginé autour d'activités et la venue d'exposants (recherches exposants) tout en faisant participer nos 2 commerces.

L'association Les Enfants d'Abord a été sensibilisée au projet pour une participation.

Le principe étant posé, il y a encore du travail sur ce projet mais cette belle initiative méritait d'être communiquée.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de la place des Lilas

Cédric THOMAS annonce un bon commencement des travaux.

La société est maintenant en attente du feu vert par ENEDIS pour commencer le raccordement des riverains et le remplacement des candélabres.

Le contrôle technique des jeux pour enfants au niveau du parc de l'étang.

Sophie MILCENT annonce que le contrôle a eu lieu et que quelques pièces sont à remplacer vu leur point d'usure. Un devis sera demandé.

Stationnement autour de l'école et des commerces

Éric DEFRAÏE évoque des difficultés concernant des stationnements gênants de véhicules et notamment aux heures d'entrée et de sortie des élèves. Parfois, ce sont les riverains de la Cour des Commerçants qui sont en gêne pour sortir.

Il est rappelé que la commune a construit 7 emplacements supplémentaires de parking sur la rue des Carreaux. La commune va devoir être beaucoup plus attentive sur ce point.

Les travaux de toiture de l'église

Les travaux ont commencé notamment par le remplacement des abat-sons. Ce sont des planches disposées comme des persiennes, dans les ouïes du clocher, qui empêchent la pluie d'entrer. Elles permettent également de ventiler la toiture et de renvoyer le son des cloches vers le sol.

La séance a été levée à 22h50